

ARRÊTE N° 0117 /MENET-FP/CAB
du 20 AOUT 2018

portant nomination d'un Directeur Départemental de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Vu : la Constitution ;

Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;

Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;

Vu : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;

Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **Cina OUATTARA, matricule 244625G, Professeur de Lycée**, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle d'ABENGOUROU (DRENET-FP ABENGOUROU), est nommé **Directeur Départemental de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de DANANE (DRENET-FP MAN)**.

ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1



Direction des Ressources Humaines

ARRÊTE N° 0118 /MENET-FP/CAB
du 12 0 AOUT 2018

portant nomination d'un Directeur Départemental de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame **GBANE Aboubakar**, matricule **136325P**, Professeur de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle d'ABIDJAN 1 (DRENET-FP ABIDJAN 1), est nommée **Directeur Départemental de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle d'ISSIA (DRENET-FP DALOA)**.

ARTICLE 2 : L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1



Direction des Ressources Humaines

ARRÊTE N° 0119 /MENET-FP/CAB
du 20 AOUT 2018

portant nomination d'un Directeur Départemental de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu** : la Constitution ;
- Vu** : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu** : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu** : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu** : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu** : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu** : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur **ZIRIGA Bossé Bernard**, matricule **206098F**, Professeur de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle d'ODIENNE (DRENET-FP ODIENNE), est nommé **Directeur Départemental de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de SINFRA (DRENET-FP BOUAFLE)**.

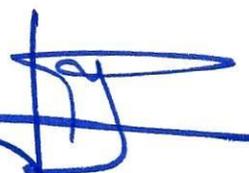
ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENET-FP/CAB	1
DRH	1
IGENET-FP	1
DRENET-FP	36
DDENET-FP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIG	1




Kandia CAMARA